

il ne serait pas dans l'intérêt public de le déposer. Je demanderais donc au député de retirer sa motion.

M. Gilbert: Je le ferai, monsieur l'Orateur, mais je me réserve le droit de faire inscrire la motion au *Feuilleton* à une date ultérieure.

M. l'Orateur: La motion est retirée.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

• (2.20 p.m.)

QUESTIONS ORALES

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND ENTRE LES MÉCANICIENS DE LOCOMOTIVE ET LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES—LES NÉGOCIATIONS

L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings): Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail nous dirait-il où en est le conflit ouvrier qui implique nos deux lignes ferroviaires nationales?

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Je suis gré à l'honorable représentant de la façon raisonnable dont il a posé sa question, ce qui illustre bien son expérience antérieure comme ministre des Transports. Il se rendra compte, même si ce n'est pas le cas d'autres députés de son parti, que préjuger des négociations collectives à un moment aussi délicat que celui-ci, surtout dans le domaine des transports, ne peut qu'être nuisible. Personne ne présume, j'espère, et je sais que ce n'est pas le cas de l'honorable député, qu'il faille supprimer les droits que la démocratie confère aux travailleurs avant qu'il n'y ait urgence. J'ai souvent déclaré que si les intérêts publics primaient les intérêts privés, je serai prêt à m'acquitter de mes responsabilités. Je ne me risquerai pas, comme d'autres députés, à dire quand ce moment viendra.

LE DIFFÉREND ENTRE LES MÉCANICIENS DE LOCOMOTIVE ET LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES—L'INTERVENTION DU MINISTRE DU TRAVAIL—LES NÉGOCIATIONS

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre du Travail. Vu les très graves bouleversements économiques dans l'Ouest du Canada et vu que la grève des mécaniciens de locomotives s'étend maintenant presque à toute la région de l'Ouest et qu'a lieu actuellement un vote au sujet de la grève qui pourrait toucher tout notre réseau ferroviaire, j'aimerais demander au ministre si le moment n'est pas venu pour lui de rencontrer les deux parties au différend pour voir s'il ne pourrait pas user de ses bons offices pour les inciter à un règlement immédiat?

[M. Jerome.]

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Je m'excuse à nouveau, monsieur l'Orateur, d'avoir à donner une réponse plutôt ambiguë. Je ne saurais divulguer les renseignements confidentiels que je tiens d'un côté ou de l'autre ni le rôle que j'ai pu jouer en coulisse dans ce différend. Permettez-moi de dire qu'il serait prématuré à mon avis pour le ministre du Travail de participer officiellement aux négociations.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je ne veux nullement embarrasser le ministre ni nuire à l'éventualité d'un accord immédiat. Toutefois, comme les députés et les Canadiens en général se préoccupent énormément de cette affaire le ministre pourrait-il nous dire si les négociations se poursuivent et s'il semble y avoir un certain progrès, afin que les gens puissent espérer voir un règlement sous peu?

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, les négociations sont en cours actuellement à Montréal avec le personnel des ateliers et le personnel sédentaire. Les représentants de la fraternité des mécaniciens de locomotives ont rencontré ce matin ceux du CN, mais je ne suis pas prêt à divulguer le résultat de ces entretiens. Je crois savoir qu'une autre réunion a lieu actuellement entre l'équipe de négociation de la FML et le CP. A moins que le député ne me suggère de prendre quelque mesure coercitive contre les grévistes de l'Ouest, ce qui serait peut-être prématuré aux yeux de leurs unités nationales de négociation, je ne puis qu'exprimer l'avis que les choses vont aussi bien qu'on puisse l'espérer en cette période très délicate.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question dans l'espoir que le ministre pourrait divulguer les informations qu'il se sentait libre de fournir. J'affirme n'avoir suggéré à aucun moment qu'il prenne des mesures coercitives, ni personne d'ailleurs. Nous lui demandons s'il peut, lui-même, user du prestige de sa charge et mobiliser ses talents personnels pour faire face à une situation comme celle-ci et essayer de la régler le plus tôt possible.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur l'Orateur, j'ai indiqué, je crois, au député qui a posé une question au nom de l'opposition officielle que j'étais prêt à le faire lorsqu'à mon avis, le moment serait approprié. La seule raison pour laquelle j'ai fait allusion aux membres du SML qui sont en grève dans l'Ouest, c'est que le député en a parlé dans son préambule. Moi je n'en ai pas parlé. Je dis simplement que j'ai divulgué tout ce que je pouvais sans risquer d'envenimer le conflit ou de compromettre son règlement. Si j'étais contraint à en dire davantage, nous devrions tous alors en porter la responsabilité si, ce faisant, je compromettais sans le vouloir la réussite des négociations.

LE DIFFÉREND ENTRE LES MÉCANICIENS DE LOCOMOTIVE ET LES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES—L'INTERVENTION DU MINISTRE DU TRAVAIL

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au ministre. Comme il a plus ou moins proposé une période